



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINTH YEAR

684th MEETING: 3 NOVEMBER 1954

ème SÉANCE: 3 NOVEMBRE 1954

NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/684)	I
Adoption of the agenda	I
The Palestine question:	
Complaint by Israel against Egypt concerning: (a) enforcement by Egypt of restrictions on the passage of ships trading with Israel through the Suez Canal (S/3296, S/3297 and Corr.1, S/3298, S/3300, S/3302, S/3309, S/3310, S/3311)	I

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/684).....	I
Adoption de l'ordre du jour.....	I
La question de Palestine:	
Plainte d'Israël contre l'Égypte, au sujet de: a) l'imposition par l'Égypte de restrictions au passage par le canal de Suez des navires faisant commerce avec Israël (S/3296, S/3297 et Corr.1, S/3298, S/3300, S/3302, S/3309, S/3310, S/3311)	I

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND EIGHTY-FOURTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 3 November 1954, at 3 p.m.

SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mercredi 3 novembre 1954, à 15 heures

President: Mr. H. HOPPENOT (France).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/684)

1. Adoption of the agenda.

2. The Palestine question:

Complaint by Israel against Egypt concerning :

(a) Enforcement by Egypt of restrictions on the passage of ships trading with Israel through the Suez Canal.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question

Complaint by Israel against Egypt concerning :

(a) enforcement by Egypt of restrictions on the passage of ships trading with Israel through the Suez Canal (S/3296, S/3297 and Corr.1, S/3298, S/3300, S/3302, S/3309, S/3310, S/3311)

At the invitation of the President, Mr. Azmi, representative of Egypt, and Mr. Eban, representative of Israel, took places at the Council table.

1. Mr. MUNRO (New Zealand): My Government's interest in the question of the restrictions on the passage of ships through the Suez Canal is well known to this Council. New Zealand's initiative last March had this purpose: to bring about a permanent solution of the problem which occupies our attention so much. We regret that on that occasion the lack of unanimity among the permanent members—particularly since eight members were in favour of our draft resolution [S/3188 and Corr.1]—led to its failure. I think it proper to say that had the New Zealand draft resolution been adopted by the Council and accepted by Egypt, this question might not have again appeared on our agenda.

2. My delegation adheres to the position it took in the debate last March on the broad issues of this question. We are not convinced, however, that a useful purpose

Président : M. H. HOPPENOT (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/684)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de Palestine :

Plainte d'Israël contre l'Égypte, au sujet de :

a) L'imposition par l'Égypte de restrictions au passage par le canal de Suez des navires faisant commerce avec Israël.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de Palestine

Plainte d'Israël contre l'Égypte, au sujet de : a) l'imposition par l'Égypte de restrictions au passage par le canal de Suez des navires faisant commerce avec Israël (S/3296, S/3297 et Corr.1, S/3298, S/3300, S/3302, S/3309, S/3310, S/3311)

Sur l'invitation du Président, M. Azmi, représentant de l'Égypte, et M. Eban, représentant d'Israël, prennent place à la table du Conseil.

1. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil connaît très bien l'intérêt que porte mon gouvernement à la question des restrictions imposées au passage par le canal de Suez des navires faisant commerce avec Israël. L'initiative prise par la Nouvelle-Zélande en mars dernier avait pour but de résoudre d'une façon définitive un problème qui nous préoccupe tant. Nous regrettons qu'à cette époque, le défaut d'unanimité parmi les membres permanents du Conseil n'ait pas permis à celui-ci d'adopter notre projet de résolution [S/3188 et Corr.1 et 2], et cela d'autant plus que huit membres du Conseil s'étaient prononcés en sa faveur. Je crois pouvoir dire que si le projet de résolution de la Nouvelle-Zélande avait été adopté par le Conseil et accepté par l'Égypte, la question aurait pu ne pas reparaître à notre ordre du jour.

2. En ce qui concerne les questions générales que pose le débat, l'attitude de ma délégation n'a pas varié depuis le mois de mars. Nous ne sommes pas certains, toutefois,

would be served by reviving that debate at the present moment. At this stage, our concern is that the particular incident on which Israel based the renewal of its complaint should be properly and promptly dealt with. The Security Council, has, of course, an overriding concern in such matters, but, as I said on 23 March 1954:

"...the machinery established under the General Armistice Agreement should be used, wherever possible, to deal with the complaints of either party to the agreement. To fail to do so would reduce the effectiveness of the machinery and might tend to weaken the validity of the agreement itself" [662nd meeting, para. 24].

3. My delegation, therefore, supported those who, at the 682nd meeting, took the view that the proper place to investigate the claims and counter claims in respect of this particular incident was in the Mixed Armistice Commission, and that the Security Council should await the results of that investigation. At the same time, the Security Council is bound, in our opinion, to regard as of special concern the investigation of incidents which are alleged to constitute interference with the right of passage through the Suez Canal and which thus might infringe the Council's resolution of September 1951 [S/2322]. It was, I think, a proper expectation of members of the Council that the incident of the *Bat Galim* would be properly investigated and considered and that the findings of the Mixed Armistice Commission would be reported to the Council at an early date.

4. My delegation has been disturbed to learn of the possibility that, owing to the accumulation of other complaints, the Mixed Armistice Commission might not be able to reach a conclusion in regard to this question until after the lapse of a long time. In view of the Council's continuing concern with the question of principle which may be affected, I express the hope that ways and means will be found, with the co-operation of both parties, to expedite the consideration of this incident in the Mixed Armistice Commission, if necessary by giving it priority over other incidents of less importance.

5. It grieves me, as no doubt it has saddened all my colleagues, that the representative of Egypt has not previously heard of the word "filibuster", but I am sure that, with his great perception and his awareness of the significance of the passage of time, he will understand me if I say that I hope—indeed, I would go further and say that I would expect—that the Security Council will receive the conclusions of the Mixed Armistice Commission before, may I say, the end of this month. I appeal to the parties to do all they can to secure this expedition of the Commission's work.

6. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The debate strayed this morning [683rd meeting] somewhat beyond the limits which the President, quite correctly, in my view, had indicated as appropriate. The Security Council in fact decided to meet supposing that it was to consider a question primarily of a procedural character. The position, as I see it, is that, at its 682nd meeting, the Council decided to await a report from the Mixed Armistice Commission before discussing further the question brought before us by the Government of Israel.

qu'il soit utile de reprendre la discussion à l'heure actuelle. Pour le moment, nous voudrions surtout que l'incident précis qui a incité Israël à renouveler sa plainte contre l'Égypte soit correctement et rapidement réglé. Certes, des affaires de ce genre intéressent vivement le Conseil, mais, comme je l'ai dit le 23 mars 1954:

«...il convient, dans l'examen des plaintes formulées par l'une ou l'autre partie, d'utiliser, chaque fois qu'il est possible de le faire, l'appareil institué par la Convention d'armistice général. Sinon, on en réduirait l'efficacité et on risquerait même d'affaiblir la convention elle-même» [662^e séance, par. 24].

3. Ma délégation estime donc, comme plusieurs membres du Conseil l'ont déclaré à la 682^e séance, que c'est à la Commission mixte d'armistice qu'il appartient de procéder à une enquête sur les plaintes réciproques formulées à propos de cet incident, et que le Conseil doit attendre les résultats de cette enquête. D'autre part, le Conseil de sécurité est tenu, à notre avis, d'attacher une importance particulière à l'enquête relative à des incidents qui auraient, prétend-on, constitué une atteinte au droit de passage par le canal de Suez et qui auraient, de ce fait, enfreint les dispositions de la résolution que le Conseil a adoptée en septembre 1951 [S/2322]. C'est à juste titre, me semble-t-il, que les membres du Conseil ont demandé que l'incident du *Bat Galim* fasse l'objet d'une enquête impartiale et que les conclusions de la Commission mixte d'armistice soient communiquées au Conseil aussitôt que possible.

4. Ma délégation a été désolée d'apprendre qu'en raison du nombre considérable des plaintes dont elle est saisie, la Commission mixte d'armistice pouvait ne pas être en mesure de formuler ses conclusions sur cette question avant longtemps. Étant donné l'intérêt que le Conseil continue de porter à la question de principe qui est en jeu ici, j'espère que la Commission mixte d'armistice trouvera le moyen, avec la collaboration des deux parties, de hâter l'examen de cet incident, en lui donnant, au besoin, la priorité sur d'autres incidents de moindre importance.

5. Je déplore, comme sans doute tous mes collègues, que le représentant de l'Égypte n'ait jamais entendu parler de *filibuster* [obstruction systématique], mais je suis certain que, connaissant toute la valeur du temps qui passe, il ne comprendra si je dis que j'espère — j'irai même jusqu'à dire que je compte — que les conclusions de la Commission mixte d'armistice seront communiquées au Conseil, mettons d'ici la fin du mois. Je fais appel aux parties afin qu'elles fassent tout en leur pouvoir pour que la Commission puisse accomplir ainsi sa tâche avec célérité.

6. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Ce matin [683^e séance], le débat a quelque peu dépassé les limites que le Président lui avait justement assignées. Le Conseil de sécurité s'était réuni, en somme, en pensant examiner une question relevant essentiellement de la procédure. A mon sens, le Conseil avait décidé, à sa 682^e séance, d'attendre le rapport de la Commission mixte d'armistice avant d'examiner plus longuement la question dont l'avait saisi le Gouvernement d'Israël. Le Gouvernement d'Israël a demandé la convocation d'une

The Government of Israel requested [S/3310] another meeting of the Security Council because it was not satisfied that the Mixed Armistice Commission would produce a report soon enough.

7. The point at issue, of course, is whether the Mixed Armistice Commission can deal with the matter before it. It cannot be expected to do so if there is so wide a divergence between the two parties on the role of the Commission as to make the conduct of the Commission's business impossible.

8. We have now heard the views of the representative of Israel and those of the representative of Egypt. In what they have told us I discern a very relevant point, and that is that the divergence between the two Governments on this question of procedure is not so wide as it seemed to have been. I think that this is encouraging.

9. I am sure that we in the Security Council would not wish to give orders to the Mixed Armistice Commission even if we were entitled to do so. But in a case where our further deliberations on a question are dependent on a report from the Commission, I, like the representative of New Zealand, feel that members of the Security Council are entitled to expect that such a report will be forthcoming quickly. My delegation certainly hopes that the Mixed Armistice Commission will deal with the matter with all expedition and that a report will be available to us soon. It seems to me, as it seems to the representative of New Zealand, that such a report should be available to us before the end of the present month.

10. Mr. WADSWORTH (United States of America): In common with the two previous speakers, my delegation is of the opinion that a further report on this item from General Burns is needed. Although we would also be inclined to agree with them that the report should be forthcoming without delay, and in point of fact we should welcome such a report long before the end of this month, we consider the date of its issue to be of less importance than its substance.

11. We hope that when the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization does make his report, it will be detailed not only as to the findings of the observers, but also as to the proceedings of the Mixed Armistice Commission concerning which we have heard much today. I stress this last point because it is our firm belief that this matter, since it is before the Mixed Armistice Commission, should, if at all possible, be brought to a satisfactory conclusion before that body. We cannot stress too frequently or too strongly the importance of the parties using the machinery available to them for the settlement of their differences. In our view, the most constructive role the Security Council can play is to emphasize the necessity for using this machinery, and then to reinforce whatever decisions may result from resort to that machinery.

12. This must not be taken to mean that the Council can or should relinquish ultimate responsibility in this matter of which it has been seized. We believe that we can rely completely on the Chief of Staff as the Council's agent to notify us if, in his judgment, the Council must intervene because of the failure of the Mixed Armistice Commission to function properly.

autre séance du Conseil [S/3310] parce qu'il n'est pas sûr que la Commission mixte d'armistice soumettra bientôt un rapport.

7. Il s'agit de savoir, évidemment, si la Commission mixte d'armistice peut s'occuper de l'affaire dont elle est saisie. Il est peu probable qu'elle le puisse si les deux parties se font de son rôle une idée si différente que le travail de la commission en devient impossible.

8. Nous avons entendu le représentant d'Israël et le représentant de l'Égypte exposer leurs vues. Dans leurs déclarations, je discerne un élément intéressant. C'est que, sur la question de procédure, les deux gouvernements ne sont pas si éloignés l'un de l'autre qu'ils ont paru l'être. Je pense que c'est là un fait encourageant.

9. Je suis sûr que le Conseil de sécurité ne voudrait pas donner des ordres à la Commission mixte d'armistice, même s'il avait qualité pour le faire. Mais puisque la suite de nos débats touchant cette question dépend d'un rapport de la Commission, j'estime, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, que les membres du Conseil sont en droit de compter que ce rapport ne tardera pas à leur parvenir. Ma délégation espère sincèrement que la Commission mixte d'armistice fera toute diligence pour nous adresser bientôt un rapport. Comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, j'estime que ce rapport devrait nous être soumis avant la fin du mois.

10. M. WADSWORTH (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): En complet accord avec les deux orateurs précédents, ma délégation estime que nous devons demander un nouveau rapport sur la question au général Burns. Si nous sommes portés à croire que ces orateurs ont raison de demander que ce rapport nous soit communiqué sans délai — et, en fait, nous serions heureux de le recevoir bien avant la fin du mois — nous pensons que la date du rapport importe moins que son contenu.

11. Nous espérons que le Chef d'état-major de l'Organisation chargée de la surveillance de la trêve, lorsqu'il rédigera son rapport, sera en mesure de nous fournir des détails non seulement sur les conclusions des observateurs, mais aussi sur les débats de la Commission mixte d'armistice dont nous avons tant entendu parler aujourd'hui. J'insiste sur ce dernier point parce que nous sommes persuadés que la Commission mixte d'armistice doit parvenir rapidement, à supposer que cela soit possible, à résoudre le problème de façon satisfaisante, puisque c'est elle qui en a été saisie. Nous ne saurions rappeler trop fréquemment ou trop fermement que les parties doivent avoir recours, pour régler leurs différends, aux instances mises à leur disposition. A notre avis, le rôle le plus constructif que le Conseil de sécurité puisse jouer est de rappeler qu'il est nécessaire de recourir à ces instances et d'appuyer de son autorité les décisions qui pourraient être prises à cette occasion.

12. Il ne faudrait pourtant pas croire que le Conseil puisse ou doive refuser d'examiner en dernier ressort cette affaire dont il a été saisi. Nous pouvons, j'en suis certain, faire entière confiance au Chef d'état-major: celui-ci, en sa qualité de représentant du Conseil, nous avisera si, à son avis, le Conseil doit intervenir parce que la Commission mixte d'armistice n'a pu remplir sa mission.

13. We therefore take the position that the Security Council should continue to await a further report from General Burns. In the meantime, we hold it to be the clear duty of the two parties to co-operate with him to this end.

14. Mr. URRUTIA (Colombia) (*translated from French*): What has happened during these last few days has only confirmed my Government's opinion, which I set forth at the 682nd meeting, that we are concerning ourselves with very minor problems rather than with questions of substance, and that if we continue in this way we shall get nowhere.

15. We really do not believe that the Security Council can any longer, by procedural devices or adjournments, avoid considering a problem that it is bound to consider. Far from improving, the situation is growing constantly worse. Every day the Press reports new difficulties between the Arab States and Israel. I have just been reading the Security Council's verbatim records, and I find that at more than forty out of sixty of its meetings the Council has dealt with disputes between the Arab States and Israel. At none of these meetings have we dared to tackle the substance of the matter; we have limited our discussions each time to procedure—or, as the Egyptian representative so aptly stated, to “meaningless trifles”. Very soon we shall have to tackle the substance of the problem. I read in a newspaper again this morning a report which is probably false but which, if true, would compel the Latin American States, for example, to call for a meeting of the Security Council. The report alleged that a certain great Power regarded Jerusalem as a capital and had decided to establish diplomatic representation there. Such a situation would compel us to reopen the question.

16. Are we going to continue in this way? I confess that I am deeply concerned. As I have said, I believe that the situation is not improving but is getting worse every day, and that we are acting most unwisely in examining quite secondary problems which should not even be brought before the Security Council. Yet that is what we are doing when we discuss the procedure of an ordinary commission; the commission should establish its own procedure. It is extremely disturbing to note that the Security Council is concerning itself with secondary matters in this way instead of dealing with the substance of the problems. I shall not dwell further on this now; we can refer to the matter again later.

17. With regard to the problem that we are considering today, it is quite apparent from the statements that we have heard this morning that there has been a regrettable delay in the work of the Mixed Armistice Commission. We should do everything we can to ensure that the Commission prepares its report and submits it to us in the near future.

18. Moreover, it is obviously not for us to advise the Mixed Armistice Commission. One of the established principles here in the United Nations is that each organ is free and completely autonomous, and establishes its own procedure. But it is impossible to understand why a

13. Nous déclarons donc que le Conseil de sécurité doit attendre un nouveau rapport du général Burns. Dans l'intervalle, nous estimons que les deux parties doivent de toute évidence prêter le concours nécessaire au Chef d'état-major.

14. M. URRUTIA (Colombie): Ce qui s'est produit ces derniers jours ne fait que confirmer l'opinion de mon gouvernement, que je me suis permis d'exposer à la 682^e séance, à savoir que nous nous sommes attaqués à des problèmes tout à fait accessoires au lieu d'aborder les questions de fond et que, si nous continuons sur ce chemin, nous n'aboutirons jamais à rien.

15. Nous ne croyons vraiment pas qu'il soit possible plus longtemps, par des moyens de procédure ou des ajournements, de chercher à éviter l'examen d'un problème que le Conseil de sécurité a l'obligation d'étudier. Loin de s'améliorer, la situation devient sans cesse plus grave. Il n'est pas de jour où nous ne trouvions, dans la presse, des informations sur de nouvelles difficultés entre les États arabes et Israël. J'ai récemment passé en revue les procès-verbaux du Conseil de sécurité et j'y ai constaté que, sur soixante séances, le Conseil en a consacré plus de quarante à l'étude de questions divisant les États arabes et Israël. Or, dans aucune de ces séances, nous n'avons osé attaquer le fond des problèmes. Nous nous sommes bornés chaque fois à des discussions de procédure ou, pour reprendre le mot si exact qu'a employé le représentant de l'Égypte, à de « petites chinoïseries ». Le moment approche où il faudra que nous attaquions le fond du problème. Ce matin encore, j'ai lu dans un journal une nouvelle qui est probablement fausse, mais qui, si elle était exacte, obligerait les États de l'Amérique latine, par exemple, à demander la convocation du Conseil de sécurité. Il s'agit de la question d'une grande puissance qui considérerait Jérusalem comme une capitale et aurait décidé d'y établir sa représentation diplomatique. Une telle situation nous obligerait à reprendre la question.

16. Allons-nous continuer ainsi? Je vous avoue que je suis très préoccupé. A mon avis, comme je l'ai dit, la situation ne s'améliore pas: elle s'aggrave chaque jour, et nous faisons un très mauvais travail en étudiant des problèmes tout à fait accessoires, qui ne devraient même pas venir devant le Conseil de sécurité. C'est le cas lorsque nous discutons de la procédure d'une simple commission: c'est à cette dernière qu'il appartient de fixer sa propre procédure. Il est extrêmement grave de constater que le Conseil de sécurité s'occupe ainsi de questions accessoires au lieu de traiter du fond des problèmes. Je ne veux pas insister maintenant; nous pourrions reprendre la question plus tard.

17. Au sujet du problème que nous étudions aujourd'hui, il résulte très clairement des discours que nous avons entendus ce matin qu'il y a eu un retard regrettable dans les travaux de la Commission mixte d'armistice. Nous devons faire tout notre possible pour que cette commission établisse rapidement son rapport et nous l'adresse.

18. Par ailleurs, il est évident qu'il ne nous appartient pas de donner des conseils à la Commission mixte d'armistice. Un des principes établis ici, aux Nations Unies, est que tout organe est libre, absolument autonome, et établit sa propre procédure. Mais il est inexplicable qu'une

commission should not be able to get on with its work. I shall even go so far as to say that the Chairman of this Commission would be perfectly entitled, as the Egyptian representative said this morning, to announce a decision from the Chair. However, I fully agree with the preceding speakers that we should inform the Mixed Armistice Commission that we expect to receive its report by the end of the month. I do not believe it is necessary for us to adopt a resolution. It would probably be sufficient if the President of the Security Council communicated with the Chairman of the Mixed Armistice Commission, who would then determine the best procedure to follow. The important thing is for the Commission to complete its work.

19. Mr. LEME (Brazil) (*translated from French*): It is true that, as the representative of Colombia has just said, we ought now to consider the substance of the problem which has been submitted to us. But we cannot reach a decision on this matter until the Mixed Armistice Commission has provided us with the information for which we have asked. We have heard the statements made by the representatives of Israel and Egypt; they contradict one another. Accordingly, we must wait for the information which we have requested.

20. I agree with the representative of New Zealand in thinking that we should instruct the Mixed Armistice Commission to try to submit its report as soon as possible.

21. The PRESIDENT (*translated from French*): Does any other member of the Council wish to speak on this subject?

22. The representative of Israel has expressed a wish to speak briefly when all the members of the Council have spoken. As no other member wishes to speak, before I invite the representative of Israel to make his statement, I should like to make a few short comments, not as President, but as the representative of FRANCE.

23. The French delegation noted with some regret this morning that the representatives of the two parties to the dispute did not pay sufficient regard to the President's recommendation to them concerning the development and scope of their speeches. As several previous speakers have pointed out, the representatives of Israel and Egypt departed rather widely from the limits of the present debate, and made references to the past and the future only very remotely and indirectly connected with the subject under discussion. I cannot, however, entirely blame the President for his tolerance in not interrupting them.

24. Still speaking as the representative of France, I must say that I regretted certain excessively strong terms used by the representative of Israel.

25. On the other hand, I was rather worried by some statements made by the representative of Egypt. At the 682nd meeting, referring to the arrival of the *Bat Galim* at the entry of the Suez Canal, he took pains to stress the atmosphere of cordiality, even of festivity, in which the vessel had been greeted by the Egyptian authorities, who

commission ne puisse pas poursuivre ses travaux. Je dirai même que le Président de cette commission est parfaitement fondé, comme l'a dit ce matin le représentant de l'Égypte, à prendre une décision présidentielle. Cependant, je suis absolument d'accord avec les orateurs qui m'ont précédé: nous devons faire savoir à la Commission que nous attendons son rapport d'ici à la fin du mois. Je ne pense pas qu'il y ait lieu que nous adoptions une résolution. Il pourrait suffire que le Président du Conseil se mette en rapport avec le Président de la Commission mixte d'armistice afin que celui-ci recherche le meilleur moyen d'aboutir. Mais il importe que la Commission aboutisse.

19. M. LEME (Brésil): Il est exact, ainsi que le représentant de la Colombie vient de le dire, que nous devons entrer dans l'étude du fond du problème qui nous a été soumis. Mais nous ne pouvons pas prendre de décision dans cette affaire avant que la Commission mixte d'armistice nous ait fourni les informations que nous lui avons demandées. Nous avons écouté les exposés faits par le représentant d'Israël et le représentant de l'Égypte; ces exposés sont contradictoires. En conséquence, nous devons attendre les renseignements que nous avons demandés.

20. Je suis d'accord avec le représentant de la Nouvelle-Zélande pour estimer que nous devons donner pour instruction à la Commission mixte d'armistice d'essayer de présenter son rapport dans le plus bref délai.

21. Le PRÉSIDENT: Un autre membre du Conseil désire-t-il prendre la parole sur ce sujet?

22. Le représentant d'Israël a exprimé le désir de prendre brièvement la parole lorsque tous les membres du Conseil se seront fait entendre. Si aucun membre ne désire intervenir, et avant d'inviter le représentant d'Israël à faire son exposé, je présenterai quelques brèves observations, en ma qualité, non pas de Président, mais de représentant de la FRANCE.

23. La délégation française a éprouvé un certain regret, ce matin, à constater que les représentants des deux parties en cause ne tenaient pas suffisamment compte des recommandations que le Président leur avait adressées en ce qui concerne le développement et la portée de leurs interventions. Ainsi que plusieurs orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, le représentant d'Israël et le représentant de l'Égypte sont sortis assez largement du cadre du présent débat, en évoquant le passé et l'avenir dans des conditions qui n'avaient que des rapports très éloignés et très indirects avec l'objet de nos discussions. Cependant, je ne saurais entièrement blâmer le Président de la tolérance dont il a fait preuve en s'abstenant de les interrompre.

24. Toujours en qualité de représentant de la France, j'ai regretté la vivacité excessive de certains termes employés par le représentant d'Israël.

25. D'autre part, j'ai été assez troublé par certaines déclarations du représentant de l'Égypte. En effet, lors de la 682^e séance, le représentant de l'Égypte, parlant de l'arrivée du *Bat Galim* à l'entrée du canal de Suez, s'était attaché à souligner l'atmosphère d'amitié et presque de fête dans laquelle ce bateau avait été accueilli par les

had gone on board, wished the members of the crew a happy New Year, and received them not only with international courtesy but even almost as friends. He explained that it was only on receipt, a few hours later, of the news that the crew of that vessel had been guilty of an attack on Egyptian fishermen, that the atmosphere had changed and events had taken the course known to us. I was therefore rather surprised this morning [683rd meeting] to hear the representative of Egypt telling us that Israel had been giving provocation by sending its vessels to the Suez Canal. Such language was new, and did not in my opinion concord with that which he had used last week; for it would be difficult to understand how a provocative attitude adopted by Israel could have been greeted, even for a few hours, by manifestations of friendship from the Egyptian authorities. On the other hand, my delegation also finds it difficult to suppose that Israel, by making use of the right of free navigation through the Suez Canal formally declared in its favour by a decision of the Security Council of September 1951 [S/2322], could be committing an act of provocation. I wished to make that comment, I repeat, as the representative of France.

26. With regard to the debate itself, I fully agree with the opinions expressed by all the previous speakers, and I hasten to add that they support the view expressed this morning by the representative of Egypt, to the effect that the investigation of the Egyptian complaint against the crew of the *Bat Galim* not only cannot be postponed indefinitely, but should be undertaken as speedily as possible by the Mixed Armistice Commission.

27. Mr. EBAN (Israel): I am grateful to the President for giving me the opportunity of addressing the Council for a very few minutes in order to refer to some allusions which were made this morning to my brief observations.

28. The representative of Lebanon, in his speech earlier today [683rd meeting], discussed the authenticity of the summary which I had put before the Security Council of the report of the United Nations observers and of the meetings of the Mixed Armistice Commission held on 21 and 23 October 1954.

29. The documents concerned are not unobtainable or occult. The summary which I gave of the report of the United Nations observers relied strictly upon the document which was submitted by the observers to the Governments of Israel and Egypt and to the Chairman of the Mixed Armistice Commission on 20 October. Thus this document, containing the full details of this investigation, has been in the hands of the Governments of Egypt and Israel for a period of two weeks.

30. The representative of Egypt asserted that he personally had not seen the report of the United Nations observers, and I can only conclude that his Government has not taken him into its confidence concerning a

autorités égyptiennes; ces dernières étaient montées à bord, avaient souhaité la bonne année aux membres de l'équipage, les avaient reçus, non seulement avec la courtoisie internationale, mais même d'une façon amicale. Et le représentant de l'Égypte avait précisé que c'est seulement quelques heures plus tard, à la réception de nouvelles d'après lesquelles l'équipage de ce navire se serait rendu coupable d'une agression à l'égard de pêcheurs égyptiens, que cette atmosphère avait changé et que les événements avaient pris le cours que nous connaissons. Aussi ai-je été assez surpris d'entendre ce matin [683^e séance] le représentant de l'Égypte nous dire qu'Israël créait une situation de provocation en dirigeant les bateaux israéliens vers le canal de Suez. Ce langage, en effet, était nouveau et ne coïncidait pas, à mon sentiment, avec celui qui avait été tenu la semaine dernière, car on comprendrait difficilement qu'une attitude de provocation de la part d'Israël eût pu être accueillie, ne fût-ce que pendant quelques heures, par des manifestations d'amitié de la part des autorités égyptiennes. D'autre part, il est également difficile à ma délégation de considérer qu'Israël, en faisant usage du droit de libre navigation dans le canal de Suez, qui lui a été formellement reconnu par une décision du Conseil de sécurité prise en septembre 1951 [S/2322], puisse se livrer à un acte de provocation. Je tenais à faire cette observation, je le répète, en tant que représentant de la France.

26. En ce qui concerne le débat même, je me rallie entièrement aux avis qui ont été exprimés par tous les orateurs qui m'ont précédé, et je me hâte d'ajouter qu'ils rejoignent l'opinion exprimée ce matin par le représentant de l'Égypte, d'après laquelle l'examen de la plainte égyptienne à l'égard de l'équipage du *Bat Galim*, non seulement ne saurait être indéfiniment retardé, mais encore devrait être entrepris aussi rapidement que possible par la Commission mixte d'armistice.

27. M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*): Je suis reconnaissant au Président de me donner l'occasion de prendre la parole pour quelques minutes, au sujet de certaines allusions que l'on a faites ce matin en ce qui concerne mes brèves observations.

28. Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui [683^e séance], le représentant du Liban a contesté l'exactitude du résumé que j'ai fait, devant le Conseil de sécurité, du rapport des observateurs des Nations Unies et des séances de la Commission mixte d'armistice tenues les 21 et 23 octobre 1954.

29. Les documents originaux ne sont ni inaccessibles ni secrets. Le résumé que j'ai fait du rapport des observateurs des Nations Unies était strictement fondé sur le document que ces observateurs ont communiqué le 20 octobre au Gouvernement d'Israël et au Gouvernement de l'Égypte, ainsi qu'au Président de la Commission mixte d'armistice. En d'autres termes, ce document, qui contient tous les détails de l'enquête, se trouve depuis deux semaines déjà entre les mains des Gouvernements égyptien et israélien.

30. Le représentant de l'Égypte a soutenu que, personnellement, il n'avait pas vu le rapport des observateurs des Nations Unies. La seule conclusion que je puisse en tirer est que son gouvernement ne l'a pas mis au courant

document which has been discussed between Egypt and Israel at a meeting of the Mixed Armistice Commission. I can only have a certain professional sympathy with him in that he has not had the document made available. But it is accessible, and my delegation would certainly be willing to share with all members of the Security Council who have a direct interest in this matter any information which has been made available to it. This is not a confidential document, and anybody who wishes to read what the findings of the observers are can easily, I think, have access to those findings. I am certain that the summary that I gave would emerge as an accurate reflection of that investigation.

31. Secondly, with reference to the proceedings of the Mixed Armistice Commission, here again I relied on proceedings which had taken place with my Government's full participation, and they were precisely as I described them to be.

32. I should like to make a reference here to an observation which fell many times from the lips of the representative of Egypt with respect to the alleged failure or default or neglect of the Chairman of the Mixed Armistice Commission. I do not believe that the Chairman, Colonel Bartholdy, is properly open to any such criticism, and it would not be accurate to say that he had not ruled on the matters to which the representative of Egypt referred.

33. The Chairman did intervene with his rulings on two occasions—to dismiss objections which had been raised against the summoning of emergency meetings, and against the discussion of substance at those emergency meetings. There is thus not divergency of opinion between Egypt and Israel; there is apparently divergency of opinion between Egypt and the Mixed Armistice Commission, whose Chairman and whose majority have ruled in favour of considering this subject at an emergency meeting—which has already begun—and I am certain that it would be the wish of the Security Council to uphold that decision which the Mixed Armistice Commission has already adopted by a majority decision.

34. My third observation refers to the suggestion of the representatives who have spoken in favour of expediting the consideration of and the decision on this question by the Mixed Armistice Commission. My only reservation here refers to an indication that there might not be anything wrong in allowing this matter to rest without decision for a period extending, perhaps, as far as the end of this month. We have deep and profound reservations on any such leisurely approach, arising from the human circumstance that there is here a ship which is held and a crew which is in unlawful custody and deprived of its liberty; and for that reason my delegation was impressed by and would like to support the formulation of the representative of the United States, who expressed the hope that the Mixed Armistice Commission, if it were able to resume its discussion on the subject, should report long before the end of the month. These people are in custody, deprived of their liberty; they are innocent. The legal traditions which Israel possesses are inherited from the same traditions as those to which the representatives of New Zealand, the United Kingdom, the United States and others are faithful, and, since the captain and crew

de ce document, qui a fait l'objet d'une discussion entre l'Égypte et Israël à une séance de la Commission mixte d'armistice. Comme collègue, je comprends d'autant plus qu'il regrette de n'avoir pas eu ce rapport à sa disposition. Cependant, on peut se le procurer, et ma délégation serait très certainement disposée à partager avec tous les membres du Conseil de sécurité directement intéressés à l'affaire tous les renseignements qu'on lui a communiqués. Ce document n'est pas confidentiel, et je pense que quiconque veut lire les constatations des observateurs peut aisément le faire. On verra alors, j'en suis certain, que mon résumé est un compte rendu fidèle de l'enquête en question.

31. Deuxièmement, en ce qui concerne les débats de la Commission mixte d'armistice, je me suis, là aussi, fondé sur des débats auxquels mon gouvernement a pleinement participé, et ces débats se sont déroulés exactement comme je l'ai exposé.

32. Je voudrais maintenant traiter d'une observation que le représentant de l'Égypte a répétée à plusieurs reprises touchant de prétendues fautes ou négligences du Président de la Commission mixte d'armistice. Je ne pense pas que le Président, le colonel Bartholdy, mérite pareilles critiques, et il serait faux de dire qu'il n'a pas statué sur les questions auxquelles le représentant de l'Égypte a fait allusion.

33. Le Président a dû statuer à deux reprises: il a déclaré irrecevables les objections qui avaient été soulevées contre la convocation de séances extraordinaires et contre l'examen des questions de fond à ces mêmes séances. S'il y a divergences de vues, ce n'est donc pas entre l'Égypte et Israël, mais entre l'Égypte et la Commission mixte d'armistice, dont le Président et dont la majorité ont décidé que la Commission examinerait cette question à une séance extraordinaire, ce qu'elle a déjà commencé à faire. Je suis sûr que le Conseil de sécurité confirmera la décision que la Commission mixte d'armistice a ainsi adoptée à la majorité.

34. Ma troisième observation se rapporte à la suggestion des représentants qui ont demandé que la Commission mixte d'armistice fasse diligence pour étudier la question et se prononcer. Je n'ai qu'une réserve à formuler. On a laissé entendre qu'il pourrait n'y avoir aucun inconvénient à ce que la question reste en suspens pendant un certain temps, peut-être jusqu'à la fin du mois. Cette façon de perdre son temps nous inspire les réserves les plus sérieuses, car il y a là des considérations d'humanité: un navire a été retenu et son équipage détenu illégalement et privé de sa liberté. C'est pourquoi ma délégation souscrirait volontiers à la suggestion du représentant des États-Unis, qui a exprimé l'espoir que la Commission mixte d'armistice, si elle était en mesure de reprendre l'examen de la question, rendra compte bien avant la fin du mois. Des hommes sont en état d'arrestation, ils sont privés de leur liberté. Or, ils sont innocents. Les traditions juridiques dont Israël a hérité sont les mêmes que celles auxquelles les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis et d'autres pays sont fidèles; le capitaine et l'équipage du *Bat Galim* n'ont été reconnus coupables d'aucun crime, donc, ils sont inno-

of the *Bat Galim* have not been found guilty of anything, they are innocent people and my Government must be concerned for the acceleration of their release.

35. This brings me to my final observation on certain general considerations which were put before the Security Council. We sit here as representatives of the moods and the attitudes of our Governments and our peoples. I do not feel that I would have reflected accurately the mood or the attitude of the Government and people of Israel if I had not endeavoured to convey an impression of indignation and of anger at the position in which we have been placed, at having had an innocent merchant vessel seized and detained, its crew arrested and, above all, an extremely grave and unsavoury charge amounting to murder levelled against the merchant seamen of the State of Israel.

36. I offer that reflection especially to the representative of Lebanon. If a Lebanese ship had been seized, if its crew had been detained, and if an accusation of bloodshed had been levelled against its crew, then perhaps I might approach the Lebanese misfortune and injury with a more leisurely and moderate detachment than I can possibly apply to the case which is now before us. Human nature is imperfect, and Governments, too, become very concerned about the violation of their rights, about the seizure of their ships, and about the detainment and arrest of their crews.

37. As I have said before, over five weeks have already elapsed, and this explains the sense of urgency which I must introduce into my observations if I am accurately to convey what the Government and people of Israel feel about this ship and about the fate and the future of its crew.

38. I hope that the President will allow me just to make one observation on matters of very broad scope which were brought to our attention by the representatives of Egypt and Lebanon, and later by the representative of Colombia.

39. The statements of Arab representatives this morning, that they do not intend to make war on Israel but neither will they make peace, is, of course, illustrative of the present crisis in the relations between Israel and its Arab neighbours. A promise not to make war should, of course, be superfluous within the system of the Charter, and we would not assume that anyone intending to make war would proclaim such an intention. But, in any case, we must have an initial presumption that there is no such intention between Members of the United Nations. Therefore our anxiety continues to be most earnestly felt with respect to the other part of the statements of Arab representatives this morning, namely, that they will not make peace.

40. It is this, the negative part of their utterance, which causes us concern, for the corollary is that, short of actual bloodshed from day to day, we must put up, in our region, with constant acts of boycott and of blockade and of hostility, of all hostilities short of war, and it is our genuine and authentic fear that it is out of such a refusal to make peace, and out of the maintenance of acts of hostility short of war, that a wider crisis might at any moment flare up between Israel and its neighbours.

cents, et mon gouvernement demande à juste titre qu'on les libère sans tarder.

35. Ma dernière observation aura trait à certaines considérations générales qui ont été faites au Conseil de sécurité. Nous exprimons ici les réactions et les vues de nos gouvernements et de nos peuples. Je n'aurais pas été l'interprète fidèle des réactions et des vues du Gouvernement ou du peuple d'Israël si je ne m'étais pas efforcé de rendre l'indignation et la colère que nous ressentons à l'idée qu'un innocent cargo a été saisi et arrêté, son équipage détenu et que, surtout, une accusation extrêmement grave et odieuse, équivalant à une accusation de meurtre, a été portée contre des marins de la flotte marchande de l'État d'Israël.

36. Je m'adresse tout particulièrement au représentant du Liban. Si un bateau libanais avait été saisi, si son équipage avait été arrêté et accusé de meurtre, je pourrais peut-être envisager le malheur survenu et l'injure faite au Liban avec plus de calme, de modération et de détachement que je ne puis le faire dans le cas présent. La nature humaine n'est pas parfaite, et les gouvernements sont eux aussi très jaloux de leurs droits et voient d'un mauvais œil la saisie de leurs navires, l'arrestation et la détention de leurs équipages.

37. Comme je l'ai déjà dit, plus de cinq semaines se sont écoulées. Cela explique le caractère pressant que je dois donner à mes déclarations. J'ai le devoir de rendre aussi fidèlement que possible l'émotion que le Gouvernement et le peuple d'Israël éprouvent à la suite de cet incident et l'inquiétude que leur inspire le sort de ce bateau et de son équipage.

38. J'espère que le Président me permettra de répondre brièvement aux observations générales que les représentants de l'Égypte et du Liban, et plus tard celui de la Colombie, ont faites ici.

39. En déclarant ce matin que leurs pays ne voulaient pas faire la guerre à Israël, mais ne voulaient pas davantage faire la paix, les représentants des pays arabes ont bien exposé la crise qui caractérise à l'heure actuelle les relations entre Israël et ses voisins arabes. Promettre de ne pas faire la guerre est évidemment superflu, puisque nous avons la Charte, et nul n'ira supposer qu'un État qui prépare la guerre le proclamerait ouvertement. De toute façon, nous devons présumer que des Membres des Nations Unies ne sauraient nourrir de telles intentions les uns envers les autres. C'est pourquoi la deuxième partie de la déclaration des représentants des pays arabes nous inquiète tant; ils nous ont dit ce matin qu'ils ne voulaient pas faire la paix.

40. C'est cette deuxième partie, la partie négative, qui nous remplit d'appréhension, car elle a pour corollaire que, s'il n'y a pas d'effusion de sang tous les jours, ces pays se livrent constamment contre nous à des actes de boycottage, de blocus et d'hostilité, des actes d'hostilité qui restent en deçà de la guerre. Nous craignons très sincèrement que ce refus de faire la paix et ces actes d'hostilité qui restent en deçà de la guerre ne provoquent à tout moment un conflit plus grave entre Israël et ses voisins.

41. My Government's attitude is well known but can, I think, suffer repetition. We are bound to each of our neighbours by binding contracts called armistice agreements. We are prepared and, indeed, willing at any time to negotiate with each of the countries bound to us by an armistice agreement in order to develop those agreements either into final peace settlements or into any progressive development of more peaceful relations.

42. Mr. AZMI (Egypt) (*translated from French*): I heard with all due respect the comments made by the President of the Council at the opening of the meeting. To a certain extent, though perhaps only gently, the President seemed to be chiding the representatives of Israel and Egypt for infringing the rule which he had laid down for today's debate.

43. Also, with respect, I should like to make another comment. I began my speech this morning by regretting that I should have to exceed the limits of that rule slightly, because I felt bound to reply to statements made by the representative of Israel, who had himself exceeded the established limits. I think, therefore, that my share of the blame should be very small.

44. I am much afraid that the representative of France himself subsequently exceeded the limit set by the President. He spoke of freedom of navigation and the resolution of 1951, and even mentioned a change of attitude on the part of the representative of Egypt since the 682nd meeting.

45. I should like to stress that, when I spoke of the warm welcome accorded to the *Bat Galim*, I was only using terms which appeared in the letter of 28 September 1954 from the representative of Israel [S/3296]. It was that letter which referred to "a friendly atmosphere" and stated that some officials "wished the crew a happy New Year", and so forth. When I expressed an opinion on that point, I was commenting on facts which had not been reported by Egypt but which appeared in the letter from the representative of Israel addressed to the President of the Security Council. That did not mean that I was making the words my own. It was a form of reply. Anyone who has practised law or been at the bar knows very well that the words of the other side are used in pleadings, but that the person who uses them does not thereby make himself responsible for them.

46. I have re-read the record of the 682nd meeting, in which I find that I said plainly: "I shall now read from the Israel representative's letter of 28 September 1954..." [682nd meeting, para. 132]. I continued as follows: "The Israel representative's letter goes on to say: 'At 9 a.m.' " [ibid., para. 134]. I was then commenting on, or rather discussing, statements emanating from Israel and appearing in a document submitted by its representative. The representative of France has expressed surprise at the change in our attitude. He was under the impression that at the meeting of 14 October the representative of Egypt exceeded all bounds of tolerance, and he finds it surprising that I should today be referring to ships flying the Israel flag.

41. L'attitude que mon gouvernement a adoptée est bien connue, mais je crois qu'il n'y aura aucun mal à la répéter. Nous sommes liés à chacun de nos voisins par des contrats qui ont force obligatoire: je veux parler des conventions d'armistice. Nous sommes prêts à négocier à tout moment avec chacun des pays auxquels nous sommes liés par des conventions d'armistice, soit afin de transformer ces instruments en un règlement de paix définitif, soit d'en faire progressivement la base de relations plus pacifiques.

42. M. AZMI (Egypte): J'ai écouté avec tout le respect qui s'impose l'observation faite par le Président au début de la séance. C'est, en quelque sorte, un blâme — un blâme peut-être très léger — que le Président a adressé aux représentants d'Israël et de l'Égypte parce qu'ils avaient dépassé la limite qu'il avait fixée à la discussion d'aujourd'hui.

43. Avec le même respect, je voudrais formuler une autre observation: j'ai commencé, ce matin, mon intervention en disant combien je regrettais d'être dans l'obligation de m'écarter quelque peu de cette limite parce que je me trouvais devant la nécessité de répondre aux déclarations du représentant d'Israël, qui était lui-même sorti du cadre fixé. Je crois donc que le blâme ou la part de blâme qui m'incombe doit être très limitée.

44. Je crains fort, Monsieur le Président, que le représentant de la France n'ait dépassé lui-même cette limite qui avait été fixée par la présidence. Il nous a parlé, en effet, de liberté de navigation, de résolution de 1951, et il a même mentionné un changement d'attitude du représentant de l'Égypte depuis la 682^e séance.

45. Je veux souligner que lorsque j'ai parlé du bon accueil fait au vaisseau *Bat Galim*, je n'ai fait que reprendre des termes qui étaient cités dans la lettre en date du 28 septembre 1954, du représentant d'Israël [S/3296]. C'est cette lettre qui mentionne une « atmosphère amicale », des « vœux de bonne année à l'équipage », etc. Lorsque j'ai exprimé une opinion sur ce point, il s'agissait d'un commentaire sur des faits qui n'étaient pas rapportés par l'Égypte, mais qui figuraient dans la lettre du représentant d'Israël au Président du Conseil de sécurité. Cela ne signifiait pas que je faisais ces dires miens. C'était une manière de répondre. Ceux qui ont fait du droit, ceux qui ont été avocats, savent très bien que l'on utilise dans une plaidoirie des dires de la partie adverse sans pour cela en devenir les coauteurs.

46. J'ai revu le compte rendu de la 682^e séance, d'après lequel je constate que j'ai dit clairement: « Écoutez, Messieurs. Je lis cela dans la lettre du 28 septembre 1954, émanant du représentant d'Israël » [682^e séance, par. 132]. J'ai continué en disant: « Mais, poursuit la lettre du représentant d'Israël, à 9 heures », etc. [ibid., par. 134]. C'était là un commentaire, ou plutôt une discussion, de dires émanant d'Israël et figurant dans un document présenté par son représentant. Le représentant de la France s'étonne du changement d'attitude. Il a été sous l'impression que, dans la séance du 14 octobre, le représentant de l'Égypte a dépassé toutes les limites de la tolérance, puis il s'étonne qu'il parle aujourd'hui des bateaux battant pavillon israélien.

47. I would remind the President and all members of the Council that at the 682nd meeting I spoke of the shipping agreement concluded between the two parties. I read it out, concluding with the phrase which appears on . . .

The meeting was suspended for ten minutes.

48. The PRESIDENT (*translated from French*): In view of the regrettable indisposition which has just overtaken the representative of Egypt, I am sure that all members of the Council will agree that we should adjourn this meeting, expressing our sympathy with the Egyptian delegation and with Mr. Azmi and wishing him a speedy recovery.

The meeting rose at 4.25 p.m.

47. Je rappelle au Président et à tous les membres du Conseil qu'à la 682^e séance j'avais parlé du *shipping agreement* (accord sur la navigation) intervenu entre les deux parties. J'avais lu le texte de cet accord et j'avais terminé par cette phrase qui figure dans...

La séance est suspendue pendant dix minutes.

48. Le PRÉSIDENT: En présence de l'indisposition qui vient si douloureusement de frapper le représentant de l'Égypte, je suis certain que vous serez tous d'accord avec moi pour considérer qu'il convient d'ajourner cette séance en exprimant à la délégation égyptienne toute notre sympathie pour elle, pour M. Azmi, ainsi que nos vœux de prompt rétablissement pour ce dernier.

La séance est levée à 16 h. 25.